

Menaces de viol, islamophobie etc.. Le député LFI, Thomas Porte, a saisi le Procureur

Thomas Portes a saisi le Procureur !

J'ai vraiment hâte de te voir, t'inquiète, on va bien s'occuper de ton cas AUSSI. Je vais te dire, on va bien rigoler, en plus t'es mon style. »

Ces propos, tenus par Pierre-Jean Chalençon, constituent une menace explicite et à caractère sexuel à l'encontre du député Thomas Portes.

« J'ai vraiment hâte de te voir » + « on va bien s'occuper de ton cas AUSSI » : le ton est clairement menaçant et vengeur.

L'adverbe « AUSSI » renvoie aux violences déjà proférées contre d'autres personnes, laissant entendre que le député subira le même sort (agression physique ou pire).

« On va bien rigoler, en plus t'es mon style » : cette formulation est particulièrement grave. Elle sexualise la menace, insinue un rapport de domination et de plaisir sadique (« rigoler »), et évoque un passage à l'acte de nature sexuelle non consenti.

Dans le contexte judiciaire français, cela s'apparente à des menaces de viol ou d'agression sexuelle, infraction punie par les articles 222-17 et suivants du Code pénal.

Ces paroles s'inscrivent dans un ensemble plus large de propos racistes, islamophobes et violents tenus récemment par Pierre-Jean Chalençon, ce qui renforce leur caractère aggravé (incitation à la haine et menaces contre un élu de la République dans l'exercice de ses fonctions).

« Tout est faux chez toi, tu devrais être en jellaba, bouffer halal » :

il s'agit d'une insulte raciste et xénophobe explicite. Chalençon essentialise le député en lui niant son identité française et en l'assimilant de manière caricaturale et méprisante à un musulman

« étranger ».

Cela relève de l'injure publique à caractère raciste et de la provocation à la haine.

« Est-ce que c'est moi qui assassine des petites vieilles, qui agresse des vieux, qui bouffe du [...], brûle des maisons, détruit du mobilier ? » :

cette phrase est une stigmatisation collective des musulmans (ou des personnes perçues comme telles). Elle reprend les clichés les plus extrêmes et mensongers (crimes, violences, incivilités) pour les attribuer à une communauté entière, tout en se positionnant comme victime. C'est une forme classique d'incitation à la haine raciale et religieuse.

L'ensemble de ces propos, combinés aux précédentes menaces à caractère sexuel (« J'ai vraiment hâte de te voir... t'es mon style »), forme un harcèlement ciblé contre un élu de la République.

Ils cumulent plusieurs qualifications pénales :

-Injures et provocations à la haine raciale et religieuse (art. 33 et 24 de la loi de 1881)

-Menaces de violences et d'agression sexuelle

-Atteinte à la dignité d'un parlementaire dans l'exercice de son mandat

Ces déclarations dépassent très largement la liberté d'expression et justifient pleinement la saisine de la procureure de la République par Thomas Portes.

<https://www.facebook.com/share/v/18g3PSJAni/>